

station de Colayras, en avant d'Agén, était envahie. Vendredi la compagnie du Midi avait donné ordre à ses agents de ne pas accepter de marchandises à destination de port Sainte-Marie.

Le service de la poste, à Bordeaux, a dû subir, en présence de ces désastres, des modifications opérées d'urgence. La grande ligne de Bordeaux à Cette, absolument interrompue entre Agén et Toulouse, se trouve divisée en trois tronçons. La partie comprise entre Bordeaux et Agén est desservie comme à l'ordinaire. Ce service comprend les départements du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne. La partie comprise entre Toulouse et Cette est desservie par les trains de Périgueux. Ce service comprend tous les départements du Midi situés au-delà de Toulouse, dans la direction de l'Est. Enfin la partie qui s'étend entre Agén et Toulouse est desservie par la ligne qui part de Bordeaux, passe par Périgueux et aboutit à Montauban.

Les journaux de Nantes publient l'avis suivant :

« Les trains de pèlerinage, au retour de Lourdes sur Auray, ne peuvent partir de Lourdes par suite de nombreuses coupures faites par l'inondation sur toutes nos lignes au delà de Pan et de Mont-de-Marsan. »

Tous les journaux de Toulouse ont ouvert des souscriptions dans leurs bureaux. Le *Phare de la Loire* a fait comme eux et s'est inscrit en tête de sa liste pour une somme de 200 francs.

Vendredi soir, 25 juin, la Garonne était à peu près rentrée dans son lit. La circulation en chemin de fer est rétablie jusqu'à Agén; mais les communications télégraphiques sont encore interrompues avec l'Ariège et le Lot. D'horribles odeurs dérivent de la présence de nombreux cadavres encore ensevelis sous les débris du faubourg Saint-Cyprien.

A Agén, les eaux, après avoir atteint une hauteur de douze mètres au-dessus de l'étiage, soit deux mètres de plus qu'en 1855, ont presque repris le niveau ordinaire. Cependant quelques rues sont encore couvertes d'eau. La commission départementale a mis 4,000 francs à la disposition du préfet.

Du côté de Tarbes, le nombre des noyés est heureusement fort restreint, mais les dommages matériels sont énormes. Bagnères-de-Bigorre a beaucoup souffert. Il y a trois usines emportées, et la route thermale a été coupée sur plusieurs points. Les routes de Cauterets et de Barège ont été également coupées. Les vallées de Luc et Argelès ont beaucoup souffert.

Le président de la république, le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre sont arrivés à Périgueux ce matin samedi à 6 h. 15. Ils ont été reçus par le général Dargent, commandant la subdivision militaire, le préfet de la Dordogne et le maire de Périgueux.

Toulouse, 26 juin 2 h. soir. 1200 soldats travaillent activement à enlever les débris. Les difficultés sont sérieuses pour le déblaiement de presque toutes les maisons du faubourg. 20,000 personnes sont sans domicile.

A chaque instant on entend le bruit produit par de nombreux effondrements. Un cinquième des maisons inondées pourrnt à peine être conservées.

Le fleuve a couvert la ville sur une étendue de 3 kilomètres.

Le conseil municipal a tenu séance et a voté la délibération suivante : « La garnison de Toulouse a bien mérité de la cité. » Une plaque de marbre perpétuera le dévouement de l'armée. Les familles des militaires victimes de leur dévouement auront part à la distribution des secours.

Les ingénieurs sont occupés cette après-midi à faire sauter par la dynamite les maisons non complètement écroulées et qui menacent de tomber.

La nouvelle de la prochaine arrivée du maréchal a produit un excellent effet.

Par décision du maréchal président de la République, un comité de souscription vient d'être formé, sous le patronage de M<sup>me</sup> la maréchale de MacMahon, duchesse de Magenta, pour venir en aide aux victimes de l'inondation.

Les souscriptions seront reçues à l'hôtel de la présidence, à Versailles; à la caisse centrale du Trésor, ainsi qu'aux caisses des trésoreries générales du département.

M<sup>me</sup> la maréchale s'est inscrite pour une somme de 5,000 francs. Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, pour 1,000 francs.

Le *Temps* ouvre aujourd'hui une souscription en faveur des inondés : Première liste : Le *Temps* 2000 fr. — Les rédacteurs du *Temps*, 1000 fr. — L'administration du *Temps*, 500 fr.

Le théâtre français donnera mardi prochain une représentation au bénéfice des inondés.

Les principaux membres de la colonie anglo-américaine ont aussi ouvert une souscription.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
Séance du 25 juin.  
Présidence de M. d'Audoubert-Pasquini.  
La séance est ouverte à 2 h. 30.  
Le procès-verbal est adopté sans débat.  
L'Assemblée vote ensuite deux crédits applicables aux dépenses de facultés et d'écoles de médecine et à celles de la construction de l'école d'Athènes.

**M. DEPEYRE** demande à l'Assemblée de voter un crédit de 2 millions de francs pour les inondés du Midi.  
**M. DE BELCASTEL** demande que l'on vote un crédit de 3 millions.  
L'urgence de la proposition de M. Depeyre est déclarée.  
L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer.

**M. THUREL** défend son amendement, qui est combattu par le général Guilleminot, et par M. Jordan et soutenu par M. Lamisier et Grévy.  
**M. CÉZANNE**, au nom de la commission, combat l'amendement Thurel.  
Cet amendement, qui tend à substituer à la ligne de Dijon à Saint-Maur, une ligne de Dijon à Lons-le-Saunier, est rejeté par 450 voix contre 163.

**M. LUCIEN ARUN** développe un amendement tendant à construire une ligne de Dijon à la ligne de Bourg à Châlons.  
**M. CAILLAUX**, ministre des travaux publics, combat cet amendement, qui est rejeté par 448 voix contre 101.  
Le paragraphe 13 est adopté.  
Sur la demande de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, la 2e délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de la magistrature est mise à l'ordre du jour. La séance est levée à 5 h. 45.

**Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE**  
Pour la validation de l'élection de M. de Kerjégu, les votes des députés du département du Nord se sont ainsi répartis :

**Ont voté pour** : MM. Baucarne-Leroux, Boduin, Bottiau, Brabant, Brame, Dupont, Corne, Descat, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Lagrange, de Marcère, Maurice, de Melun, de Mérode, Marcot, Pichon, Roger, de Stapiande, Théry, Wallon, Vente.

**Ont voté contre** : M. Derégnaucourt.

**On lit dans le Progrès du Nord** : « Les nouvelles douloureuses qui arrivent du Midi de la France ont ému tous les cœurs, et partout on s'apprête à réunir les moyens de venir en aide aux victimes des inondations. Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal de Lille, interprète du sentiment public, a voté une somme de 10,000 francs qui va être transmise à la municipalité de Toulouse. La ville de Lille toute entière approuvera l'initiative prise par le conseil municipal. »

Nous avons raconté les exploits du remarquable archer de Menin, qui a abattu en cinq heures les 91 oiseaux garnissant la perche d'Hazebroeck. Il a gagné ainsi le pari de 1,000 fr.

Ce tireur vient d'engager un pari de 3,000 fr. contre la société d'archers de la *Perche*, de la section des Moulins. La partie aura lieu le dimanche 4 juillet. Le tireur sera muni de 100 flèches et aidé d'un certain nombre d'enfants qui les lui rapporteront à mesure, de sorte qu'il n'y aura qu'un court intervalle entre chaque coup. Cela est d'autant plus indispensable qu'il doit lancer au moins 2,000 flèches dans l'espace de cinq heures.

Le dernier numéro du *Bulletin administratif* de la ville de Lille contient les chiffres officiels donnés par la révision des listes électorales arrêtées au 31 mars dernier.

Il en résulte que 25,019 électeurs sont inscrits sur la liste électorale municipale, et 28,767 sur la liste électorale politique.

Les monopoles entraînent avec eux des dangers. Ceux qui ont à s'en défendre le font presque toujours avec une ardeur extrême, surtout dans les premiers temps de leur concession. C'est ainsi que la compagnie fermière du monopole des allumettes chimiques a déjà obtenu deux jugements, non pas contre des fraudeurs vulgaires, mais contre des inventeurs d'appareils destinés à produire du feu et connus sous le nom de briquets magiques ou phosphoriques et contenant une composition phosphorée qu'on amorce avec une allumette souffrée.

Le tribunal de Grenoble a jugé que l'usage de ce genre de briquet pouvait être estimé comme une fabrication instantanée d'allumettes phosphoriques produites, une à une, au moment des besoins de celui qui veut avoir du feu, et a condamné l'inventeur à 100 fr. d'amende.

Un autre fabricant de briquets contenant une matière inflammable préparée de manière à pouvoir produire du feu par frottement avec une pointe, une épingle, ou un morceau de bois, a été condamné par le tribunal (8<sup>e</sup> chambre) de la Seine à 1,000 fr. d'amende.

Pourvu qu'on ne vienne pas chercher noise à nos briquets à pierre à fusils !

Quoi qu'il en soit, on aura fort à faire pour réprimer la fraude que vient d'encourager des droits fiscaux élevés, et qui se traduit de tous côtés par des offres d'allumettes à moitié prix et qui valent bien celles qui portent le timbre du monopole.

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Faits divers**  
— Le sculpteur Barye, dont nous annonçons la mort, était âgé de 79 ans. Il avait débuté comme apprenti ciseleur chez un fabricant de plaques de ceinturons, et s'était élevé, peu à peu, à force de courage et de talent, au rang qu'il occupait dans l'art français. Les œuvres de Barye sont très-nombreuses. Les plus célèbres sont le *Tigre dévorant un crocodile*, les *Lions de la terrasse du bord de l'eau*, le *Combat d'ours*, le *Lion éouffant un boa*. Les obsèques de l'éminent artiste auront lieu lundi.

— On annonce la mort de M. Philippe Hez, le facteur de pianos bien connu, M. Hez n'était âgé que de 35 ans.

— Le chauffeur Breton, qui est tombé de sa locomotive il y a trois jours, entre Viroflay et Versailles, n'est pas mort, comme l'ont annoncé plusieurs journaux. Malgré ses horribles blessures, son état est aussi satisfaisant que possible. On croit même que l'amputation de la jambe ne sera pas nécessaire.

**CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS**  
Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Monsieux, le lundi 28 juin 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Henri-Joseph CARRÉ, époux de Madame JUSTINE-SOPHIE DELOBEL, décédée à Monsieux, le 25 mai 1875, dans sa 81<sup>e</sup> année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 28 juin 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame STÉPHANIE SEGARD, épouse de Monsieur CHARLES DELCOURT, décédée à Roubaix, le 3 juin 1875, dans sa 73<sup>e</sup> année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 28 juin 1875, à 10 heures 1/4, au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS LEBOUTRE, marguillier de la paroisse Notre-Dame, époux de Madame JUSTINE PARENT, décédée subitement à Roubaix, le 1<sup>er</sup> juillet 1873, à l'âge de 62 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 1875, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES-JOHN DRUEZ, décédé à Tourcoing, le 27 juin 1874, à l'âge de vingt-deux ans et huit mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout simplement les peines édictées par la loi. »

Eh bien ! cela déplaît à ces messieurs. En effet, où voulez-vous que l'on trouve encore, à l'avenir, des hommes prêts à diriger les manifestations de la « spontanéité foudroyante » si la justice s'avise d'être juste et impartiale et d'envoyer en prison M. un tel aussi bien que le dernier des va-nu-pieds ? Nous comprenons la fureur du parti de l'émeute. Sans émeutes, le libéralisme désespère de ressaisir le pouvoir. De là ces actes d'intimidation contre les magistrats dont la fermeté tend à décourager les hommes de désordre. »

**Belgique. — Les lignes suivantes**, que nous empruntons au *Bien public*, donnent la mesure du respect que la justice inspire à nos adversaires, lorsque la magistrature est obligée de leur appliquer les dispositions pénales édictées par nos lois :

« Le *Journal de Gand et la Flandre libérale* s'attaquent depuis deux jours avec une violence inouïe aux magistrats qui ont condamné quelques-uns de nos *stokstagers* libéraux. Ces magistrats sont trop haut placés dans l'estime publique pour que nous ayons besoin de les défendre contre de méprisables insulteurs. »

Ce n'est pas tout : le bruit courrait hier au palais que l'honorable président du tribunal correctionnel, M. Janssens, avait reçu une lettre comminatoire dans laquelle on le menaçait de le défigurer si le tribunal continuait à... rendre la justice.

« Ces symptômes sont graves. On cherchait d'abord à intimider les pèlerins; ils n'ont pas obtenu ce résultat; ils n'ont pas osés. Mais voilà que la justice vient non pas passer les roseaux, mais leur appliquer tout